

On a rappelé les mots pleins de sagesse que renfermait le mémoire présenté par M. Inrig à la commission de délimitation des circonscriptions électorales pour l'Ontario. J'estime que des extraits de ce mémoire devraient être consignés au compte rendu de la Chambre pour la gouverne des députés et de la commission qui pourra alors s'y reporter quand viendra le moment d'étudier les suggestions faites à la Chambre. M. George F. W. Inrig, de Lindsay, en Ontario, mérite des félicitations pour le temps et les efforts qu'il a consacrés à la préparation de ce mémoire qui renferme nombre de suggestions utiles que la Commission aurait profité à étudier quand elle poursuivra l'examen de cette affaire. Le mémoire déclare en partie:

L'organisation d'un parti politique et le rôle de ce dernier sous un régime démocratique exigent une unité géographique constante au sein de laquelle il peut fonctionner.

Voilà un de mes principaux arguments contre ce qui a été fait avec les comtés de Grey et de Bruce. Le mémoire ajoute:

Les limites des circonscriptions électorales devraient être modifiées le moins possible.

Loin d'agir en ce sens, on les a modifiées au point d'embrouiller l'organisation politique, peu importe le parti auquel un député appartient. Le mémoire poursuit:

Il est donc désirable que, dans la mesure du possible, on ne modifie les limites d'une circonscription électorale qu'après avoir tenu compte de la communauté d'intérêts des citoyens et de l'emplacement des centres de population au sein de l'unité géographique...

Encore une fois, monsieur l'Orateur, voilà le genre d'opposition que j'ai formulé et j'ai l'impression que les commissaires n'en ont pas tenu compte lors de l'étude de la région sud-ouest de l'Ontario. M. Inrig poursuit ainsi:

Sans égard au chiffre de la population, le représentant d'une circonscription urbaine peut desservir sa circonscription beaucoup plus facilement que le représentant d'une circonscription rurale lequel doit parcourir un vaste territoire. Ce n'est pas cela l'égalité de représentation.

Voilà un nouvel appui à ma thèse, en ce qui concerne les services de l'État qui sont dispensés dans les régions urbaines et certainement pas dans les régions rurales, où le député est tenu de rendre ces services. Le mémoire déclare aussi:

Le remaniement de la carte électorale, comme l'a proposé cette commission, signifierait, s'il devait être fait tous les dix ans, la fin de toute organisation politique dans la province.

Compte tenu de la population actuelle du Canada, et avec une compréhension raisonnable—que nous possédons tous, je pense—du plus grand besoin qui existe au Canada, savoir

[M. Winkler.]

le capital humain, j'estime que si nous avons l'ingéniosité d'attirer, d'assimiler, d'intégrer des gens et de leur créer des emplois assez rapidement, il ne nous serait pas impossible d'intégrer bientôt de 20 à 30 millions de personnes à l'avantage de notre économie future. Toutefois, j'ai l'impression que la commission n'a pas songé à l'avenir. Ensuite, le mémoire ajoute:

Il n'est pas dit que la répartition n'est pas nécessaire, mais on soutient qu'un remaniement de cette envergure qui aurait lieu tous les dix ans, jouerait sérieusement au détriment de l'organisation politique.

Sauf erreur, un grand nombre de députés partagent cet avis. Je le répète, ce mémoire est très important et je pense qu'il représente l'opinion de la plupart des députés. Je suis heureux de pouvoir consigner ces observations au compte rendu pour la gouverne de la commission.

Quand, plus tôt, j'ai participé au débat sur cette question, j'ai été amplement critiqué dans les journaux. J'ai ici une lettre adressée au *Globe and Mail* me blâmant de mes remarques parce que je représente si peu de gens au Parlement. Je le répète, d'autres circonscriptions sont plus petites que la mienne. On m'a également blâmé de m'être plaint d'un remaniement arbitraire de la carte électorale. Je ne crois pas avoir parlé de remaniement arbitraire à l'époque, mais comme je le disais tantôt, je me demande parfois si cette situation est due à une coïncidence. Il va de soi qu'elle ne se produit pas très souvent au cours d'une législature. Je me dis parfois que si mon prédécesseur était demeuré en poste, on aurait peut-être trouvé d'autres moyens de régler la situation actuelle.

Ce n'est pas simplement pour le plaisir de discuter que nous soumettons ces questions à la commission. Mon collègue de Grey-Nord se servait de la période des commentaires de la station radiophonique CFOS pour justifier son point de vue. Je l'approuve entièrement. Il y avait apparemment unanimité à ce sujet à l'époque, tout comme aujourd'hui. Le tracé des lignes sur la présente carte électorale est médiocre, à mon avis, en ce qui concerne le Sud-Ouest de l'Ontario. On devrait songer à les modifier afin que les commettants puissent désormais obtenir le meilleur service possible des représentants élus à la Chambre. On ne saurait assurer ce service dans l'état actuel des délimitations sur la carte, car les gens de l'extrémité de la péninsule de Bruce se trouvent englobés dans le secteur sud-est du comté de Grey. Le tracé va du secteur centre-nord du comté de Grey jusqu'à la ville de Waterloo. Aucune solidarité d'intérêts n'existe là. Il n'y a pas d'intérêt en commun de